

RAPPORT ANNUEL 2017

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DES VOSGES

1- Statistiques d'activités de la Commission :

Cf tableau joint.

2- Péril imminent et procédure d'urgence :

Ces procédures ne nécessitent qu'un seul certificat médical et sont souvent prises dans l'urgence, sans tiers identifié. Elles permettent aux proches de ne pas être officiellement à l'origine de la demande d'hospitalisation et d'éviter ainsi un éventuel conflit avec le patient.

Il est à noter que ces mesures sont en général soit rapidement levées, soit transformées en soins libres, dès que le patient va mieux et ne présente plus de danger pour lui-même ou autrui.

3- Conclusions de la commission :

- Visites d'établissement : 2
- Grands livres de la Loi : transcription conformes aux dispositions édictées par la loi, quelques certificats manquants sont relevés et demande de mise à jour effectuée auprès de l'établissement. Il est constaté une amélioration dans le suivi et la tenue des registres.
- Respect des libertés individuelles et dignité des personnes : pas de remarques particulières, les patients entendus sont en général demandeurs de davantage de sorties.
- Nombre de patients entendus : 8

**Le Président de la Commission
Départementale des Soins Psychiatriques,**

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département : 88

Année : 2017

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	596
- dont nombre total de SDRE et SDJ	41
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	10
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	23
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	8
- dont nombre total de SDDE	555
- dont nombre de SDT	82
- nombre de SDTU	157
- nombre total de SPI	316
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	71
- dont nombre de SDRE et SDJ	33
- dont nombre de SDDE	23
- dont nombre de SPI	15
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	496
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	31
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	4
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	21
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
- dont nombre de levées de SDDE	192
- dont nombre de levées de SPI	273
<p><i>CDSP = code de la santé publique.</i> <i>CPP = code de procédure pénale.</i> <i>SDRE = soins sur décision du représentant de l'Etat.</i> <i>SDJ = soins sur décision de justice.</i> <i>SDDE = soins sur décision du directeur d'établissement.</i> <i>SDT = soins sur demande d'un tiers.</i> <i>SDTU = soins sur demande d'un tiers en urgence.</i> <i>SPI = soins en cas de péril imminent.</i> <i>Chapitre III du titre Ier du livre III de la 3e partie du CSP.</i> <i>Article 706-135 du CPP.</i> <i>Chapitre II du titre Ier du livre III de la 3e partie du CSP.</i> <i>Article L. 3212-1-II (2°) du CSP.</i> <i>Article L. 3213-3 du CSP.</i> <i>Article L. 3212-1-II (2°).</i></p>	

II. — Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU 31 DÉCEMBRE

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

Nombre de réunions	2
Nombre de visites d'établissements	2
Nombre total de dossiers examinés :	8
- dont SDRE et SDJ	5
- dont SDDE	0
- dont SPI	3
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	6
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	4
- SDRE et SDJ en programme de soins	
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	2
- SDDE en programme de soins	
- dont nombre total de SPI examinées	
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	0
- dont nombre de demandes adressées au préfet	0
- dont nombre de demandes satisfaites	0
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	0
- dont nombre de demandes satisfaites	0
- dont nombre de demandes adressées au JLD	0
- dont nombre de demandes satisfaites	0
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	2